

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel
DTE
Madame Jacqueline de QUATTRO
Place du Château 1
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 20 novembre 2019

http://www.swisstribune.org/doc/191120DE_JQ.pdf

Demande de transparence, d'action curative et corrective, pour le chahut déclenché par votre élection au Conseil national

Madame la Conseillère d'Etat,

Dans son édition du TJ de 19h30, de mardi dernier, la RTS a relevé que votre départ du Conseil d'Etat pour le Conseil national était assez chahuté.

Patrick LE FORT a annoncé¹ que le Conseil d'Etat vaudois avait lancé une enquête administrative sur votre bras droit, Alain CHERVET, secrétaire général de votre Etat-major. Il a précisé que le Conseil d'Etat veut faire toute la lumière sur des allégations de dysfonctionnements au sein de votre Etat-major.

Entre autres, il a été reproché à Alain CHERVET d'avoir menti. Patrick le FORT a précisé que votre élection au Conseil national ne devait pas éluder² cette fin de mandat au Conseil d'Etat compliquée pour vous. Il est aussi fait mention d'autres dossiers qui ont posé problème.

Du dysfonctionnement de votre Etat-major dans un autre dossier

En consultant votre curriculum vitae, j'ai constaté que du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2013, vous étiez à la tête du département de la sécurité et de l'environnement. Il y a eu un dysfonctionnement majeur de votre Etat-major durant cette période.

Des membres de votre Etat-major ont vicié un procès en introduisant une fausse expertise de Claude ROUILLER dans une procédure de réclamation en dommages et intérêts contre l'Etat.

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/patrick-le-fort--jacqueline-de-quattro-vit-une-fin-de-mandat-compliquee-au-chateau-cantonal-?id=10878935>

² <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/patrick-le-fort--jacqueline-de-quattro-vit-une-fin-de-mandat-compliquee-au-chateau-cantonal-?id=10878935>

Vous devez savoir qu'à l'origine de cette fausse expertise, il y a eu une demande³ d'enquête parlementaire traitée par Me François de ROUGEMONT. Ce dernier⁴ avait mis en évidence de graves dysfonctionnements de la justice vaudoise.

Cette fausse expertise réalisée par Me Claude ROUILLER pour le Grand Conseil avait été contestée par Me Rudolf Schaller. Il y a notamment un courrier⁵ daté du 24 novembre 2008 qui était adressé au Grand Conseil qui montre la manière dont a travaillé cet ancien juge fédéral.

Cette expertise, alors qu'elle était contestée, a non seulement été utilisée par des membres de votre Etat-major pour vicier un procès, mais elle a encore été tronquée d'une de ses parties essentielles pour induire la justice en erreur.

En tant qu'avocate chevronnée, qui a été à la tête de la justice, vous connaissez la gravité d'un tel acte, où plusieurs fautes ont été commises. Il y a eu la violation du droit d'être entendu de la partie plaignante sur l'expertise. Mais encore plus grave, cette expertise – *alors qu'elle était contestée* – a été utilisée par votre Etat-major pour vicier un procès, alors qu'il ne pouvait pas la connaître, puisqu'elle était en mains du Grand Conseil vaudois.

Il y a eu une violation particulièrement crasse du respect de la séparation des pouvoirs par des membres de votre Etat-major. Ces derniers ont de plus modifié l'expertise pour induire la justice en erreur.

Je souligne que Pierre-Yves MAILLARD était au courant de cette manipulation.

De l'exigence de la transparence sur cette affaire ainsi que de la mise en place d'une mesure curative et corrective

Avant votre départ pour le Conseil National, dans l'intérêt de notre peuple, je vous mets en demeure de faire toute la transparence sur cette affaire. Je vous demande aussi de prendre les mesures correctives et curatives pour faire réparer le dommage et éviter qu'il ne puisse se reproduire.

Du moment que le Conseil D'Etat a ouvert une enquête sur les dysfonctionnements de votre Etat-major, il est aussi important qu'il ouvre une enquête sur ce dossier.

Une enquête sur ce dossier permettra de montrer que même après votre départ du DSE, les dysfonctionnements ont continué comme pourrait le confirmer Pierre-Yves MAILLARD. En particulier, il y a eu une médiation⁶ organisé par Michel RIESEN. L'Etat était représenté par un avocat surprise qui n'était pas annoncé. C'était Me Christian BETTEX. Il était l'avocat qui a titre privé avait créé le dommage en interdisant astucieusement à un Président de Tribunal de pouvoir faire témoigner un témoin.

Cette médiation était financée par l'Etat pour permettre à des professionnels de la loi de commettre de la criminalité économique en toute impunité.

En tant qu'avocate chevronnée, si votre Etat-major vous a caché ces faits, aujourd'hui, vous ne pouvez plus les ignorer. C'est à vous à prendre des mesures curatives et correctives immédiates pour montrer

³ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/070827DP_GC.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/vd_65_081124RS_GC.pdf

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/160322DE_MR.pdf

que vous ne tolérez pas de telles violations des droits fondamentaux garantis par la Constitution par votre Etat-major.

Je vous mets en annexe la copie d'un enregistrement avec le courrier⁷ que j'ai envoyé à une avocate qui défend gratuitement les jeunes qui se battent pour le respect de la Vie.

A la lecture de ce courrier vous découvrirez ce dysfonctionnement majeur de votre Etat-major, lorsque vous étiez au DSE, qui a perduré et qui continue à perdurer.

Ce courrier est public.

Veillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/191120DE_JQ.pdf

⁷ http://www.swisstribune.org/doc/191113DE_AC.pdf